

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 46

Artikel: Lettre diplomatique : le traité franco-italien
Autor: L'oracle de Clarens
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177335>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ouvertes et gare les voleurs ! » Autre absurdité. -- Qui vous empêche de fermer vos portes ? les vignes ne sont jamais mieux gardées que lorsque les vignerons y sont. Les voleurs y vont la nuit sans se soucier du ban. Si les gardes-champêtres abandonnent les vignes une fois les bans prononcés, à qui la faute, si ce n'est à la mauvaise organisation locale.

Ce qu'on peut dire de mieux en faveur de ces *bans*, c'est qu'ils gênent rarement le propriétaire, en d'autres termes, qu'ils sont *superflus*. A ce titre acceptons-les, je le veux bien ; il est de par le monde tant d'autres vexations plus fâcheuses à supporter.

Mais n'y a-t-il donc personne qui en souffre ? Oui, certes, il y en a ; je pourrais citer des exemples. -- Ces bans, dans certaines localités, ne servent-ils pas à MM. les propriétaires et acheteurs de vin à tenir la bride serrée sur le cou du cultivateur ? -- Pourquoi faut-il alors que la liberté des milliers de propriétaires soit entravée pour éviter à ces Messieurs le souci de fixer eux-mêmes l'époque de leurs vendanges, par leurs conventions. Ce sont là des convenances particulières auxquelles on n'eût jamais dû sacrifier une liberté publique, tant minime fût-elle...

Savez-vous ce qui advient, en quelques endroits, de cet absurde règlement ? C'est que la vendange se fait à l'arabe et en manière de razzia. -- La municipalité, c'est-à-dire les acheteurs de vendange à la brantée, retardent la récolte tant qu'ils le peuvent, car la qualité les touche bien plus que la quantité. -- La bride une fois lâchée, toute la population se précipite sur les vignes pour enlever leurs produits dans le moins de temps possible. Allez donc perdre vos heures à faire des choix et des triages, à séparer un crû d'un autre, à vendanger un parchet en plusieurs fois selon sa maturité, à ne pas faire comme tout le monde fait et comme ces Messieurs l'entendent ! -- Vos faits et gestes sont réglés à l'avance, indépendamment des circonstances et de vos convenances, car vos ouvriers ne vous serviront qu'après le voisin Pierre et avant le cousin Louis. Arrangez-vous ; -- si vous ne vendangez pas au temps imposé par les bans, vous resterez en queue. La récolte enlevée, vous surveillerez vos vignes comme vous le pourrez, le garde-champêtre n'en est plus responsable dès l'ouverture des bans, et le *grapilleur* s'empare des vignes aussitôt la vendange close : ainsi le veulent les us et coutumes renforcés par les lois et l'autorité municipale.

Un vigneron de Lavaux.

Le cimetière des petits enfants et l'église de Horgen.

Horgen est un grand et magnifique village comme le sont la plupart de ceux qui ornent les bords riants du lac de Zurich, l'un des plus beaux de la Suisse.

Ce qui nous a le plus frappé à Horgen, c'est le petit

cimetière attenant à l'église, lequel est consacré uniquement à la sépulture des petits enfants. On ne peut voir sans attendrissement toutes ces petites tombes portant chacune la date de la naissance et de la mort d'un de ces petits êtres si tôt enlevés à l'affection de leurs parents : les plus âgés avaient au plus quatre ou cinq ans, la plupart ont à peine atteint l'âge de deux ans : on peut bien dire que c'est le *cimetière des innocents*.

Extérieurement l'église n'a rien de remarquable, la tour est indépendante et seulement adossée au corps de bâtiment formant l'enceinte de l'église, lequel est de forme octogonale. Intérieurement l'église est vaste et belle, quoique simple ; grâce à trois immenses galeries en amphithéâtre, elle peut bien contenir environ deux mille personnes.

On voit que le point de vue positif de notre siècle a présidé à sa construction, il n'y a pas là de mauvaises places, des places d'où l'on ne voit et n'entend rien ou peu de chose, comme dans quelques endroits ; grâce à la forme de cette église et à son arrangement intérieur, toutes les places sont bonnes, de toutes l'on peut voir et entendre le prédicateur. (Autant que je puis m'en souvenir, l'église de Nettstal, près de Glaris, doit être construite de la même manière).

Nous en recommandons le plan, bien simple d'ailleurs, à nos autorités, architectes et entrepreneurs. Jusqu'à présent, chez nous du moins, la forme rectangulaire a prévalu ; nous pensons qu'on peut faire beaucoup mieux. Sans vouloir autre chose que d'approprier ces édifices à leur but, on pourrait désirer, dans plusieurs de nos églises, plus de goût et d'empressement à faire les réparations nécessaires ; une église malpropre et dégradée ne fait pas honneur à l'esprit de nos autorités et ne témoigne guère d'un grand respect pour la maison de Dieu.

S. BLANC.

Lettre diplomatique.

Le traité franco-italien.

Monsieur le rédacteur,

Si je me hasarde à traiter dans votre estimable journal une question d'une aussi haute portée, c'est qu'aujourd'hui ma voix fait autorité au sein de la diplomatie européenne. La sagacité de mes vues, la justesse de mes appréciations sont la joie des bienheureux rédacteurs de la *Gazette*. Jadis, j'entrevoisais dans les nuances de l'avenir les magnifiques dividendes offerts maintenant aux actionnaires de l'ouest-suisse. Je calculais avec impartialité les chances de cette ligne fameuse, et la considérais comme un trait d'union entre les deux moitiés de l'Europe. Je puis l'avouer sans vanité, les faits m'ont donné raison.

Dès lors, attaché comme ministre ad intérim au cabinet du prince de Bückebourg, j'ai détourné son Altesse

d'un projet aussi hardi que dangereux. Elle voulait profiter de la guerre d'Italie pour déclarer, elle aussi, la guerre à la France. Grâce à la saine raison de son Altesse, et à mes conseils judicieux, cette audacieuse entreprise échoua dans son germe, et la France fut momentanément préservée d'une invasion. Le prince récompensa mes services par la dignité de chambellan et l'ordre de la Dinde rouge de 3^e classe.

Mais ces considérations sont étrangères au but de ma lettre ; j'y reviens donc sans détour.

On sait généralement que Turin est la capitale du nouveau royaume d'Italie. Florence, Rome et Naples sont situées plus bas dans la botte, et Milan est à peu près sur la même ligne.

Or, S. M. l'empereur des Français désire que Florence soit choisie comme capitale du royaume d'Italie. Ces intentions, que S. M. I. avait bien voulu me communiquer, mais que j'ai enveloppées du secret diplomatique, ces intentions, dis-je, se sont manifestées tout dernièrement d'une manière positive. Elles ont rencontré une vive résistance chez le peuple piémontais, qui veut absolument avoir une capitale sur le Pô.

Que résultera-t-il du conflit des intérêts divers ?

L'Autriche, menacée dans ses possessions italiennes, acceptera-t-elle, de gaité de cœur, un arrangement aussi funeste à son influence ? Le Pape ne comprendra-t-il pas le danger perpétuel qui menace son autorité temporelle ? Evidemment, et l'on peut s'attendre à des pourparlers diplomatiques d'une certaine gravité.

L'autre jour, je me trouvais à Vienne dans le cabinet du grand chambellan comte de Schmerling, et ce haut personnage me laissa prévoir des éventualités bien fâcheuses. « Venise, me dit-il, est sur la mer Adriatique ». Je compris, et me retirai pour méditer cette gracieuse confidence.

Les détails qui précèdent suffiront, j'imagine, pour faire comprendre à tout lecteur intelligent l'état de la question italienne. Mon but, en écrivant ces lignes, a été de rassurer les populations de l'Italie méridionale contre les conséquences du traité franco-italien ; et j'estime l'avoir atteint, aussi bien qu'il était possible, par la voie de votre journal.

Agréez, Monsieur le rédacteur, etc.

L'oracle de Clarens.

P. S. La Patrie a aussi un correspondant diplomatique, mais je dois faire observer que celui-ci n'a jamais été dans un cabinet, ni dans l'intimité des têtes couronnées.

VARIÉTÉ.

Au moment où Nadar allait quitter Bruxelles pour s'élancer dans les airs avec son *Géant*, il recevait de M. Louis Veuillot la charmante lettre que voici :

« Mon cher ami,

» J'apprends que vous allez partir et c'est pourquoi

je vous écris. Sachez que mes vœux vous suivent. Bon voyage et bon retour. Nous prions Dieu de vous traiter selon votre cœur et non selon votre esprit. Mon pauvre cher Nadar, vous êtes un bon et loyal garçon qui jouez trop à vous casser le cou pour ne pas paraître destiné à mourir de vieillesse, bien tranquillement, sur de bons matelas. J'espère que Dieu ne prendra pas garde à vos blagues sans fiel, et patient comme un bon père envers un garnement de bon cœur, se contentera de vous donner des chiquenaudes clémentes. Pourtant il ne faut pas s'y fier. Dieu vous a bien traité, vous ne lui avez pas rendu la pareille, et vous trouveriez bien ingrat quiconque agirait envers un bienfaiteur terrestre comme vous agissez envers Celui qui vous a donné votre solide cuirasse, votre brave cœur, votre claire intelligence, votre excellente femme, votre enfant, vos amis et même votre ballon sans parler de beaucoup d'autres choses. C'est pourquoi, mon cher Nadar, quand vous serez en l'air, si vous croyez que vous êtes en train de descendre trop vite, hâtez-vous de jeter l'ancre en haut... Criez vers *Celui qui est*. C'est lui qui sauve même lorsqu'il laisse tomber. Dans un seul cri, il y a la foi, le repentir, l'amour. Il entend et il est père.

» Adieu, mon cher ami, dans l'espérance de vous revoir et de vous embrasser.

» L. VEUILLOT. »

» 22 septembre 1864. »

On sait que le *Géant* a opéré heureusement sa descente, près d'Ypres, à vingt-cinq ou trente lieues de Bruxelles.

Un type en progrès.

Quelle belle chose que la philosophie et l'allemand ! Où en serions-nous sans le grand Hegel ! Stationnaires, immobiles, enfouis dans le présent et la matière, rivés à l'être.... quel triste sort ! — grâce au philosophe, nous bougeons, nous progressons, nous ne sommes plus rien ; nous devenons.... quelque chose. — Tout marche, tout tourne et tourbillonne dans l'univers !.... valser ! délicieuse occupation ! et valser sans fin !.... une tête allemande peut seule y tenir !

Je faisais ces réflexions, avec bien d'autres, à la gare d'Olten, l'autre jour, en voyant défiler une caravane de pèlerins imberbes assez loustics. On m'apprit que c'était des Zoffingiens en chemin pour la ville sainte et équipés pour la circonstance. J'avais vu autrefois des membres de cette confrérie ; j'avais aussi porté une cape — verte ou blanche — je l'ai oublié ; — mais ce que je voyais ici en différait très-fort. — Quel progrès ! quel rapide devenir !

Dans la cape blanche, le liseré rouge avait tout envahi, à peine un fil blanc paraissait-il.

La forme du toquet avait obéi à la loi de transformation et s'était réduite aux dimensions d'une *tomme de chèvre*, ou, si l'on préfère d'un fromage de Brie. J'en compris la raison lorsque je la vis en place, fixée sur l'œil droit par un fil, traversant la perruque frisée, ornée par devant d'une rose aussi grande qu'elle, et par derrière d'une sorte de queue de chat blanc. On annonce que la cape, suivant la loi philosophique, est en voie de devenir orientale et va passer au turban.

De la tête, passons aux pieds ; là, le devenir suit l'ordre in-